

# AOJOF - demande pour l'attribution d'une parcelle de jardin



## Généralités

Monsieur /  Madame \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Situation familiale (cocher la case)

couple  Seul

Avez vous des enfants à charge, si oui combien ? \_\_\_\_\_

Lieu d'habitation (cocher la case)

appartement  Maison

Groupe de jardin demandé (notez vos priorités, 1= prioritaire, 2 = second choix ....maximum 5)

\_\_ **Abbé Lemire** (Orléans nord limite Semoy)

\_\_ **Boigny sur Bionne** (Boigny sur Bionne)

\_\_ **Camille Desmoulins** (Fleury les Aubrais)

\_\_ **Cygne d'Or** (St Jean le Blanc)

\_\_ **Docteur Denis** (St Jean de la Ruelle)

\_\_ **Ile Arrault** (St Pryvé St Mesmin)

\_\_ **Jousselin** (Orléans fbg Bourgogne)

\_\_ **Maurice Berger** (St Jean le Blanc)

\_\_ **Mothe au Coq** (St Jean le Blanc)

\_\_ **Marcel Delahaie** (Orléans Sud)

\_\_ **Parc Floral** (Orléans Sud)

\_\_ **Saint Pryvé** (St Pryvé St Mesmin)

\_\_ **La Chapelle** (La Chapelle St Mesmin)

## Questions pratiques (cocher la case)

Avez-vous déjà cultivé un jardin ?  OUI  NON

Avez-vous des connaissances en matière de jardinage?  OUI  NON

Quelle grandeur de jardin envisagez-vous ?  petit <150 m2  grand > 150 m2

Combien de fois pourrez-vous y venir par semaine ?

Tous les jours  3 à 5 fois par semaine  Moins de 3 fois

Combien de temps en période de culture pourrez-vous consacrer en moyenne par semaine à votre jardin ?  1 heure  entre 1 et 3 heures  plus de 3 heures

## Motivation de votre demande

Pourquoi un jardin ? \_\_\_\_\_

Quelles sont les motivations qui vous poussent à cultiver un jardin potager ?

### **Questions diverses** (cocher la case)

Comment avez-vous connu notre association?

- par une personne de votre entourage  
 par le site internet (www.aojof.com)  par Facebook (page AOJOF)  
 par la presse  
 par un jardinier  
 par un responsable de groupe de jardin

Quel est votre philosophie du jardin ?

- nourricier  passe-temps  en carré  bio  éducatif  autre

Avez-vous une idée des techniques de culture que vous allez employer ?

- OUI  NON si OUI laquelle: \_\_\_\_\_

Comment envisagez-vous votre jardin (proportions 1/4 - 1/2 - 3/4 - 4/4)?

légumes: \_\_\_\_\_ fleurs: \_\_\_\_\_ condimentaires \_\_\_\_\_ espace détente: \_\_\_\_\_ (1/4 maxi)

En période d'absence avez-vous une personne relais capable d'entretenir le jardin?

- OUI  NON

### **Le jardinage et vous** (cocher la case)

Acceptez-vous le partage du savoir avec vos aînés, vos voisins du jardin, un jardinier formateur ?

- OUI  NON

Êtes-vous prêt à accepter la diversité des techniques de cultures (biologique, conventionnelle, ...).

- OUI  NON

Connaissez-vous la réglementation en 2019 pour les jardins amateurs (interdiction des produits phytosanitaires « chimiques », produits de biocontrôle)?

- OUI  NON

ATTENTION : Vous devrez assister à une réunion obligatoire au sein de l'Association Orléanaise pour Jardins Ouvriers & Familiaux (AOJOF) avant l'attribution d'un jardin.

### **Conseils de l'association sur les pratiques de jardinage**

**Règlement intérieur « extrait » - Article 2 - Durée et dénonciation de la mise à disposition.** Les jardins sont mis à disposition pour une durée indéterminée. Celle-ci ne cessera que par l'effet d'un congé donné par écrit par l'une ou l'autre des parties, avec un délai minimum de deux mois de préavis avant la fin de l'année culturale (avant le 1er septembre). **La première année le jardinier entrant sera soumis à une période probatoire dite « d'essai », afin de juger ses capacités à entretenir correctement sa parcelle de potager.**

Point important : l'enherbement (petites pelouses, petites jachères fleuries) est accepté, si le sol est entretenu et la propagation des graines des herbes indésirables maîtrisée.

Gestion des déchets : compostage, élimination en déchetterie obligatoires dans le cadre du respect de l'environnement sanitaire et esthétique du jardin.

Aujourd'hui la biodiversité est de rigueur dans les jardins. Cela ne veut pas dire laisser faire la nature et ne pas la maîtriser. Dans un jardin potager on cultive et on jardine pour son plaisir et pour produire raisonnablement.

Prendre un jardin, c'est prendre l'engagement de le cultiver toute l'année et non pas occasionnellement, Un jardin est nominatif et non attribué à un groupe de personnes. En cas de demande de partage, seule l'AOJOF décidera d'intégrer ou non les autres jardiniers, ils seront déclarés et paieront une adhésion déterminée par l'association en fonction de la parcelle. Sans déclaration, en cas d'accident seul le titulaire déclaré est responsable.

Nous vous informons d'un contrôle annuel pour vérifier de la bonne tenue de votre jardin et du respect des engagements est effectué pour garder un aspect agréable des sites.

Les modifications ou les aménagements personnels sont interdits, sauf accord écrit de l'association. Dans ce cas, prévenir le responsable du groupe de jardins et attendre avant de réaliser les travaux (respect des normes).

Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion des jardins. Elles font l'objet d'un traitement informatique au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association : AOJOF 148bis rue de la barrière St Marc 45000 Orléans.

Je déclare avoir lu et compris les règles de fonctionnement ci-dessus et avoir rempli correctement les renseignements demandés,

Fait le : \_\_\_\_\_ à :- \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_